

Procuration administrative

Pour une démarche ou un document · Gratuit · procurationcentrale.com

Je soussigné(e), désigné(e) ci-après comme le mandant, donne procuration au mandataire à l'effet d'accomplir en mon nom la démarche décrite ci-dessous auprès du service indiqué, à l'exclusion de toute autre.

Le mandant — celui qui donne le pouvoir

Nom et prénom

Né(e) le, à

Demeurant à (adresse complète)

Pièce d'identité (type et numéro)

Le mandataire — celui qui agit au nom du mandant

Nom et prénom

Né(e) le, à

Demeurant à (adresse complète)

Pièce d'identité (type et numéro)

La démarche autorisée

Démarche (décrivez-la précisément)

Administration ou service

Référence du dossier

Nommez le document, pas la catégorie. « Retirer l'acte de naissance de... » et non « retirer mes papiers » : le guichet vérifie la correspondance mot à mot. Le mandataire présentera sa pièce d'identité en original et une copie de la vôtre.

Durée

Valable à partir du

Jusqu'au

La présente procuration prend fin à la date indiquée, par l'accomplissement de son objet, ou à tout moment sur révocation du mandant. Une copie de la pièce d'identité du mandant et de celle du mandataire y est annexée.

Date, lieu et signatures

Fait à

Le

Signature du mandant

Signature du mandataire, précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation de procuration »

Article 1984 du code civil — Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom.

Article 1985 du code civil — Le mandat peut être donné par acte authentique ou par acte sous seing privé, même par lettre. Il peut aussi être donné verbalement.

Article 2004 du code civil — Le mandant peut révoquer sa procuration quand bon lui semble.

Modèle gratuit — procurationcentrale.com · Document informatif, ne constitue pas un conseil juridique personnalisé.